

ENQUÊTE

LE PARISIEN - 25.7.2012

Le bijoutier avait déjà tiré sur un braqueur

Alain C., 60 ans, est toujours profondément marqué par ce qu'il vient de vivre. En quelques minutes, sa vie a basculé dans un mauvais polar: Ce bijoutier du VII^e arrondissement de Paris a été mis en examen pour homicide volontaire, le 21 juillet, après avoir abattu un homme venu le braquer deux jours plus tôt. L'enquête devra déterminer si le bijoutier était dans le cadre de la légitime défense.

Au cours de sa garde à vue, Alain C. a relaté spontanément aux enquêteurs qu'il avait déjà été victime de vols à main armée. En 1978 et 1979, le commerçant, alors installé dans une bijou-

terie du XIII^e arrondissement, avait été la cible de braqueurs. Selon nos informations, au cours du deuxième vol, Alain C. avait riposté avec une arme de poing sur un de ses agresseurs qui venait de lui tirer dessus. Ce dernier avait été blessé. Le bijoutier avait ensuite été entendu comme témoin lors du procès de ses braqueurs devant la cour d'assises du Paris.

« Mon client a totalement perdu ses repères depuis cette affaire, relate M^e Laurent-Franck Liénard, l'avocat du commerçant. Il ne comprend pas pourquoi un homme est venu le braquer et comment tout cela s'est soldé

par sa mort. Il ne comprend pas non plus pourquoi la justice le montre ainsi du doigt. »

L'homme possédait deux armes

Les investigations menées par les enquêteurs du 3^e district de police judiciaire ont permis d'établir les circonstances des faits. Le 19 juillet, vers 15 heures, Alain C. se trouve dans sa bijouterie, avenue de La Motte-Picquet. Un inconnu fait soudain irruption dans son commerce, avant de le menacer avec une arme de poing. Le bijoutier est conduit dans son arrière-boutique. L'agresseur tente de lui atta-

cher les mains mais le bijoutier résiste. « Selon les déclarations du commerçant, le malfaiteur a réussi à prendre le dessus sur lui avant de se montrer encore plus menaçant, en pointant une nouvelle fois son arme dans sa direction, confie une source proche de l'affaire. Le bijoutier, qui s'était emparé d'une arme au moment où le braqueur est entré dans sa boutique, l'a sortie de sa poche avant de tirer à plusieurs reprises dans sa direction. »

L'agresseur, — Mahjoub Ainani, 52 ans — a été touché par deux projectiles au thorax et à la hanche. Connue pour un fait de recel en 2009, la vic-

tyme, domiciliée dans le XV^e arrondissement, est décédée sur place, malgré l'intervention des secours. Le revolver utilisé par Alain C., de marque Smith et Wesson, calibre 38 spécial, a été saisi par les enquêteurs. « C'est une arme assez ancienne, poursuit la même source. Le chargeur, qui peut contenir cinq balles, était vide. Le bijoutier a indiqué aux policiers qu'il possédait une deuxième arme dans un coffre de banque. » Pour leur détention, le bijoutier était en règle, titulaire de deux autorisations valables jusqu'au mois d'août 2016, pour le seul cas de la défense liée à sa profession.

STÉPHANE SELLAMI